

Conseil régional de l'Atlantique

2 au 5 mai, 2019

AUX: PRÉSIDENT(E)S ET SECRÉTAIRES ARCHIVISTES DES SECTIONS LOCALES D'UNIFOR

2 au 5 mai, 2019 Sheraton Newfoundland 5 Cavendish Square, St. John's, NL

- 1er mai : 9 h - Forum des sections locales de Terre-Neuve-et-Labrador
(ouvert à toutes les sections locales)
11 h - Réunion de l'exécutif du CRA
13 h - Planification stratégique des comités permanents
17 h - Début des inscriptions au Conseil
- 2 mai : 8 h - Inscriptions au Conseil
9 h - Réunion des président(e)s des sections locales
13 h 30 - Atelier sur l'action politique
13 h 30 - Résoudre des problèmes de réclamations à la CAT et
d'assurance
- 3 - 4 mai : Plénière du Conseil régional
- 5 mai : Réunion de l'exécutif

Bonjour!

Notre 6e réunion annuelle du Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor approche à grands pas, et nous sommes ravis de nous rendre à St-John's, Terre-Neuve-et-Labrador, cette année. Nos militantes et militants ont fait preuve de force au cours de la dernière année pour aider à mettre fin au lock-out honteux de Gander, à Terre-Neuve-et-Labrador, remporter des victoires durement gagnées pour des congés payés en cas de violence familiale dans plusieurs provinces, et poursuivre notre campagne pour les droits des travailleuses et travailleurs face à un gouvernement conservateur au Nouveau Brunswick.

Le Conseil de la région de l'Atlantique va commencer à 9 h le vendredi 3 mai et se poursuivra jusqu'à la fin de l'ordre du jour le samedi 4 mai 2019.

Avant le Conseil, le jeudi 2 mai, nous tiendrons une réunion des présidentes et présidents des sections locales. La réunion se terminera avant le déjeuner et sera suivie d'une séance de formation sur l'action politique, ouverte à tous les membres.

Les inscriptions au Conseil commenceront le mercredi soir à 17 h et se poursuivront le jeudi 2 mai à 8 h.

Au plaisir de vous y voir toutes et tous!

En toute solidarité,



Ian Hutchison
Président du Conseil régional de l'Atlantique



Lana Payne
Directrice de la région de l'Atlantique

Conseil régional de l'Atlantique 2019



UNIFOR
theUnion | lesyndicat

Planification stratégique des comités permanents

Tous les membres des comités permanents du Conseil régional de l'Atlantique sont invités à une réunion de planification stratégique le mercredi 1er mai 2019 à 13 h.

Les membres des comités permanents devraient informer Laura par courriel à Laura.Vickery@unifor.org s'ils ne sont pas en mesure d'y assister.

Réunion des présidentes et présidents des sections locales de la région de l'Atlantique d'Unifor

Dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les sections locales (GTSL) et des efforts visant à renforcer nos sections locales, il est important de réunir régulièrement nos présidents et présidentes pour discuter de questions d'intérêt commun et de la façon dont nous pouvons mieux travailler ensemble.

La réunion régionale des présidentes et présidents aura lieu le jeudi 2 mai à 9 h. La réunion de cette année prévoit une formation sur le Système d'administration de section locale (SASL).

Veillez informer Laura à laura.vickery@unifor.org, qui sera présente pour votre section locale.

Atelier sur l'action politique dans la région de l'Atlantique d'Unifor

Nous nous rendons tous aux urnes cet automne, alors que des élections fédérales et provinciales se profilent à l'horizon dans notre région. C'est pourquoi nous consacrons une partie de notre temps avant le conseil à l'action politique.

Cet atelier est ouvert à tous ceux qui souhaitent y participer et portera essentiellement sur la formation à l'action politique en vue des prochaines élections.

Assurez-vous d'inscrire vos participantes et participants à l'avance afin de garantir un espace suffisant pour tous.

Vous pouvez inscrire les participantes et participants en contactant Laura Vickery au bureau de Halifax au 902-455-9327 ou à laura.vickery@unifor.org.

Accessibilité

En vue de ce Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles. Si vous avez un besoin en particulier en ce qui a trait aux sujets de la liste ci-dessous en participant au Conseil régional de l'Atlantique, veuillez nous informer d'avance.

Écrivez un courriel à laura.vickery@unifor.org ou téléphonez au 1-800-565-1272 et/ou au 902-455-9327 et communiquez vos besoins à Laura.

VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE



Services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 1er avril. Les formulaires d'inscription doivent être reçus à la date limite pour garantir l'acceptation aux services de garde! Les services de garde seront disponibles aux heures suivantes :

Jeudi 2 mai	8 h 30 à 17 h 30
Vendredi 3 mai	8 h 30 à 17 h 30
Samedi 4 mai	8 h 30 à ½ heure après l'ajournement

Si vous souhaitez utiliser les services de garde, veuillez **remplir le formulaire d'inscription en pièce jointe et l'envoyer avant le 1er avril** aux : Services de garde d'Unifor, à l'attention de Laurie Wright, par télécopieur au 519-389-3544, par courriel à Laurie.Wright@unifor.org ou par la poste au Centre familial d'éducation d'Unifor : Unifor Family Education Centre, 115 Shipley Ave, Port Elgin, ON N0H 2C5.

Inscription

Nous demandons aux sections locales de remplir leur liste de déléguées et délégués le plus tôt possible sur le formulaire d'inscription en pièce jointe et de l'envoyer à Laura par courriel à laura.vickery@unifor.org. Si vous préférez le faire par télécopieur, envoyez-le au 902-454-9473.

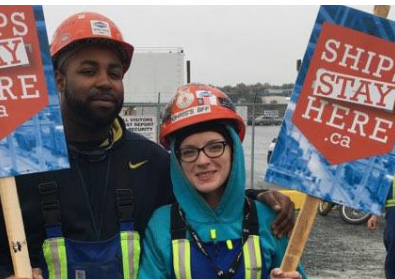
N'oubliez pas d'indiquer le nom de la personne responsable de votre délégation, ainsi que tous les déléguées et délégués spéciaux.

Les formulaires d'inscriptions doivent être envoyés à Laura Vickery d'ici le 15 avril 2019.

Nombre de déléguées et délégués admissibles

Veuillez consulter l'information ci-dessous concernant le calcul du nombre de déléguées et délégués admissibles pour chaque section locale. Une liste complète des droits spécifiques est jointe en annexe.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de droits supplémentaires pour les membres siégeant à l'exécutif du Conseil régional de l'Atlantique ou aux comités permanents. Si votre section locale a un membre qui siège à l'exécutif du Conseil ou à un comité, il **DOIT** s'inscrire comme faisant partie de la délégation de votre section locale.



Les membres d'une section locale nationale ou multirégionale sont assignés au conseil couvrant leur lieu de résidence. Ils sont réputés constituer une section locale pour les fins seulement de leur conseil régional respectif ou du Conseil québécois.

Le nombre de déléguées et délégués admissibles est basé sur les critères suivants:

a. Sections locales ou organismes subordonnés avec une seule unité

1 à 250 membres – 1 déléguée ou délégué

251 à 500 membres – 2 déléguées ou délégués

501 à 750 membres – 3 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres – 4 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres – 5 déléguées ou délégués

et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

Sections locales ou organismes subordonnés composés

Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale composée a droit au nombre de déléguées et délégués admissibles selon les critères suivants :

250 à 500 membres – 1 déléguée ou délégué

501 à 750 membres – 2 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres – 3 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres – 4 déléguées ou délégués

et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

Les membres des unités d'une section locale composée comptant moins de 250 membres sont regroupés et ont droit au nombre de déléguées et délégués établi au paragraphe 6a. du présent article.

Le nombre de déléguées ou de délégués admissibles est basé sur la moyenne des cotisations versées au Conseil québécois ou au conseil régional durant la période d'un an précédant l'assemblée du conseil, excluant toute période au cours de laquelle le paiement des cotisations nationales a été interrompu par un conflit de travail.

Alors que nos statuts et règlements proposés établissent le nombre de déléguées et délégués admissibles selon la taille de la section locale ou de l'unité de négociation, les sections locales ont aussi le droit d'envoyer des délégués spéciaux tel qu'indiqué au paragraphe 9 de l'article 10 des statuts d'Unifor. Nous encourageons toutes les sections locales à profiter de cette option pour permettre au plus grand nombre possible de membres de participer au Conseil régional de l'Atlantique.



Les déléguées et délégués spéciaux ont droit de parole, mais pas de vote; il peut s'agir à titre d'exemple d'une ou d'un président de section locale ou d'une unité de négociation OU des représentantes et représentants de groupes visés par l'équité qui participent aux comités permanents de notre Conseil. Les déléguées et délégués spéciaux nous aideront à respecter nos exigences en matière d'équité et de diversité, tel qu'indiqué dans les statuts d'Unifor et les règlements du Conseil de l'Atlantique.

La version complète des règlements du Conseil régional de l'Atlantique est disponible sur la page de l'événement du CRA à Unifor.org.

Soumettre une résolution

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au bureau de Halifax au plus tard 15 jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil. En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Par conséquent, **toute résolution portant sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 26 mars 2019**. Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 2 avril 2019.

La date limite du dépôt des résolutions est le 10 avril 2019. Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

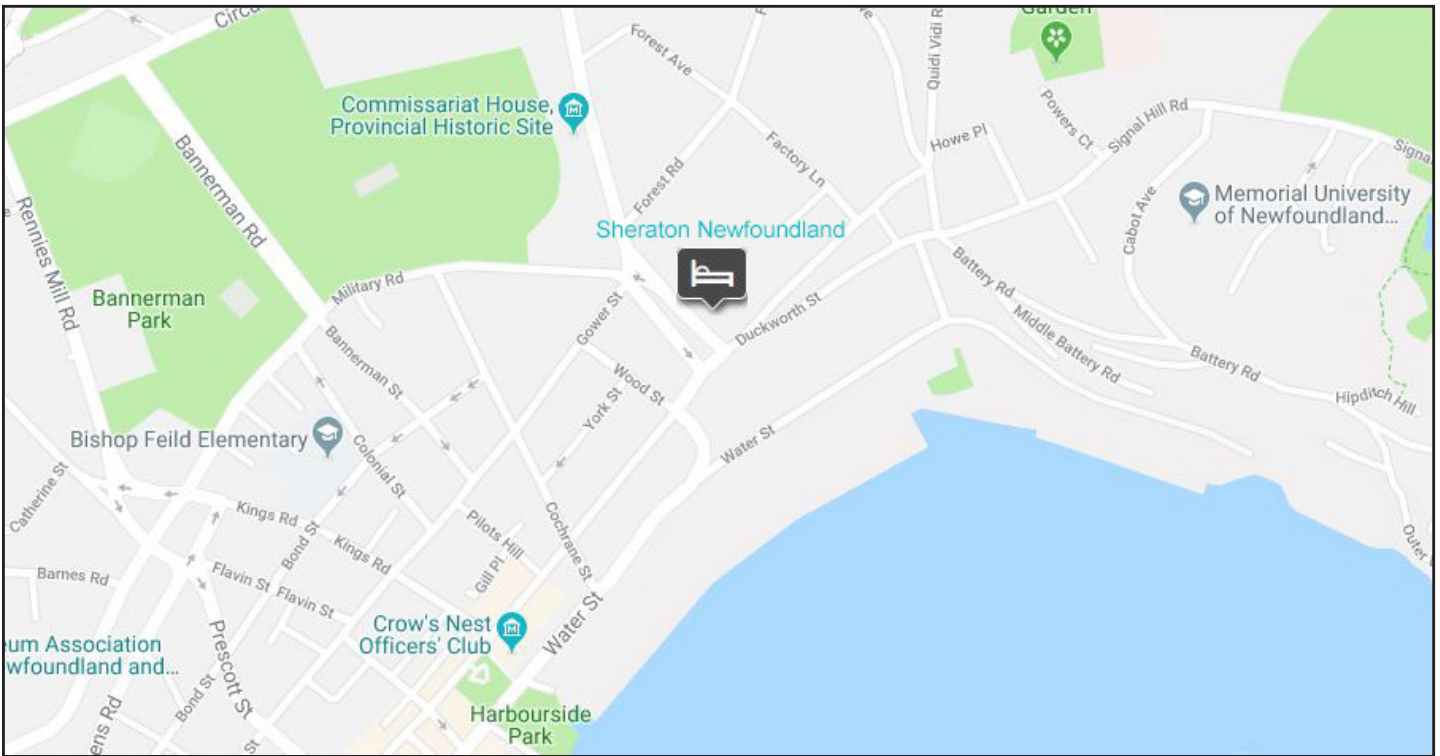
Veuillez vous référer aux modèles de résolution dans cette trousse de convocation pour suivre les directives quant au langage clair à utiliser, en utilisant les formules « Attendu que » et « Il est résolu que ».

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.



Carte géographique de St John's



Hébergement

Sheraton Newfoundland, 15 Cavendish Square, St- John's, NL. Le tarif des chambres est de 174,00 \$, la nuitée en occupation simple ou double. La date limite pour les réservations est lundi, le 1er avril, 2019. Téléphonnez au 1-800-325-3535. Indiquez "Unifor Atlantic Canada" lors de votre réservation.

Table d'inscription

Les heures d'inscription seront les suivantes :

Mercredi le 1er mai	-	17h00 - 19h00
Judi le 2 mai	-	8h00 - 17h00
Vendredi le 3 mai	-	8h00 - 17h00
Samedi le 4 mai	-	8h00 - 12h00



Pratiques à faire et à éviter dans un hôtel

À FAIRE

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Laissez un note de remerciement pour la personne qui nettoie votre chambre. Un peu de reconnaissance peut mener loin.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consocérateurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps! N'oubliez pas que vous êtes le visage du syndicat
- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.

À ÉVITER

- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.
- Participez au programme vert car il diminue les heures pour le personnel.

En toute solidarité,

Membres de l'exécutif du Conseil de l'hôtellerie et des jeux



Ajout au programme

Forum des sections locales de Terre-Neuve-et-Labrador

Ce forum est une bonne occasion de rencontrer les consœurs et confrères qui siègent aux comités exécutifs, ou à d'autres postes, des sections locales de la province et de discuter de sujets qui sont importants pour vous et vos membres.

Notre invitée, Niki Lundquist, conseillère juridique d'Unifor, parlera entre autres des politiques sur le harcèlement et l'abus de drogues et d'alcool. Il sera aussi possible de tenir une discussion ouverte sur tout autre sujet touchant les sections locales de Terre-Neuve-et-Labrador.

Notre invitée Erin Harrison du Service de la mobilisation des membres d'Unifor parlera des campagnes, de l'action politique et du renforcement d'Unifor (phase 2 GTSL).

L'événement se déroulera de 9 h à 17 h, et un dîner sera fourni.

Veillez noter que bien que ce forum s'adresse principalement aux sections locales de Terre-Neuve-et-Labrador, les sections locales de toutes les provinces sont les bienvenues et l'information présentée sera pertinente pour toutes les provinces.

Résoudre des problèmes de réclamations à la CAT et d'assurance

Dans le cadre de cet atelier, Sari Sairanen, directrice du Service de la santé, de la sécurité et de l'environnement, aidera les sections locales à trouver les outils dont elles ont besoin pour traiter les demandes d'indemnisation de la CAT et des assurances.



UNIFOR

Atlantic Council
Conseil de l'Atlantique